



## Compte-rendu du conseil de l'Ecole Doctorale *Physique en Ile de France* du 28 mars 2014

**Présents** : J.-M. Berroir, T. Coudreau, J. Hare, G. Montambaux, S. Henon, D. Chandesris, F. Daviaud, A. Heidmann, J. Kurchan, B. Perrin, A. Tourin, P. Viot, E. Trizac, C. Sirtori, C. Oktay, S. Hoarau, N. Yassine, A. Amy-Klein, J.-J. Greffet, J. Le Bourlot, J.-M. Di Meglio, J.-F. Allemand

**Remplacés** : M. Dahan remplacé par C. Sykes, B. Douçot remplacé par M. Petrin

**Excusés** : L. Auvray, C. Dujardin, E. Augé, R. Perzynski, M. Petropoulos, J. Taïeb

Les différents points à l'ordre du jour ont été discutés. Le compte-rendu ci-dessous résume le résultat de ces discussions.

### 1) Point sur l'état d'avancement du processus de fusion des ED 107, 389 et 518 (fonctionnement, accréditation, secrétariat, base de données, web, parrains, ...)

L'accréditation de l'ED par le ministère n'est pas encore confirmée officiellement, en particulier son numéro n'est pas encore connu. Toutefois, depuis septembre, les ED 107, 389 et 518 travaillent ensemble pour anticiper le fonctionnement à venir.

Le règlement intérieur proposé par le directoire en juillet 2013 a été largement diffusé au sein de l'ED. Il a donné lieu à de nombreuses discussions, en particulier lors d'assemblées générales organisées à Paris Centre et à Paris Sud en octobre 2013. Certains points sont encore à débattre au sein du conseil de l'ED (voir plus bas).

Différents documents ont été élaborés et diffusés dans l'ED :

- un document décrivant la procédure de recrutement diffusé à tous les encadrants de l'ED et aux responsables des principaux masters de physique de Paris Sud et Paris Centre. La diffusion sera étendue en France et à l'étranger dans les années à venir.
- un guide décrivant le fonctionnement de l'ED et ses exigences en terme de suivi et de formation des étudiants diffusé à tous les étudiants de première année de l'ED.

Le site web (<https://www.edpif.org>) et la base de données de l'ED Physique en Ile-de-France sont bien avancés (un grand merci à Jean Hare !). Ils seront opérationnels tout début avril pour permettre le dépôt des propositions de thèses et des candidatures au concours d'attribution des contrats doctoraux, qui sera organisé conjointement par les 3 ED (voir ci-dessous).

Chacun des directeur et directeurs-adjoints est maintenant assisté d'une secrétaire (ENS : Carine Oktay, UPMC : Nadine Yassine, UPD : Joelle Taïeb, UPSud : Sabine Hoarau).

### 2) Concours 2014 d'attribution des allocations doctorales de l'ED

Les contrats doctoraux attribués par les établissements partenaires aux ED 107, 389 et 518 seront attribués lors d'un unique concours qui constitue l'acte de naissance de l'ED Physique en Ile-de-France.

Les dotations des établissements sont les suivantes :

- ENS : la dotation n'est pas encore connue et la date à laquelle elle le sera ne l'est pas non plus.
- UPMC : 16 CD (15 en 2013)
- UPD : vraisemblablement 11 CD (11 en 2013). Le nombre définitif sera connu en mai.

- UPSud : 8 CD (8 en 2013)

On peut donc tabler sur au moins 35 CD.

Le bureau du concours 2014 est proposé par le directoire : il tient compte des nécessaires équilibres scientifiques et institutionnels. Il comprend les 4 membres du directoire, *François David (IPHT, CEA Saclay)*, *Stephan Fauve (LPS, ENS)*, *Florence Gazeau (MSC, UPD)* et *Valia Voliotis (INSP, ENS)*. Il est validé par le conseil de l'ED. Le bureau du concours est amené à être régulièrement renouvelé (pas nécessairement tous les ans).

Le jury du concours, proposé par le bureau du concours pour couvrir l'étendue du spectre scientifique de l'ED, comporte 12 membres supplémentaires (voir annexe). Sa composition est également validée par le conseil de l'ED. Le jury du concours sera renouvelé tous les ans.

Les dates et le format du concours (présélection d'environ 80 candidats sur dossier, auditions de ces candidats par le jury réparti en 4 sous-jury) sont également validés par le conseil de l'ED.

Pour mémoire :

- *Date limite de candidature : 28 avril*
- *Réunion de présélection : 15 mai*
- *Auditions à l'ENS et classement : 2 et 3 juin*
- *Validation des résultats du concours par le conseil de l'ED : 5 juin*

Sauf avis contraire du bureau du concours, les candidats non retenus pour l'audition pourront être candidats sur les propositions de thèse bénéficiant d'un financement propre.

En 2014, les auditions auront lieu à l'ENS. Il a été retenu un format de 20 minutes pour les auditions (10 minutes de présentation, 10 minutes de question-discussion). Il sera demandé aux candidats d'axer leur présentation sur leur parcours et leur expériences de recherche (stages...) davantage que sur leur projet de thèse. Des auditions par Skype sont envisageables. Le bureau du concours étudiera la possibilité d'inviter les futurs encadrants de thèse à assister aux auditions de leurs candidats.

Tous les membres du jury peuvent présenter des candidats au concours. Il n'assisteront bien sûr pas aux auditions de leurs éventuels candidats et devront s'abstenir de prendre part aux discussions les concernant.

### **3) Finalisation du conseil de l'ED : représentants du secteur socio-économique**

Afin de finaliser la composition du conseil de l'ED, 5 représentants étudiants doivent être élus par leurs pairs et 4 représentants du milieu socio-économique doivent être nommés.

Les élections des représentants étudiants seront organisées, par établissement, dans le courant des mois d'avril et mai (1 élu pour l'ENS, 2 pour l'UPMC, 1 pour l'UPD, 1 pour l'UPSud).

Les membres du conseil, en particulier les directeurs de laboratoire, sont invités à formuler des suggestions pour les représentants du monde socio-économique. Le conseil donne mandat au directoire pour procéder au choix et à la nomination de ces représentants.

Fonctionnement du conseil : en cas de vote, les membres du directoire et les membres du conseil de l'ED prennent part au scrutin mais les invités n'ont pas cette possibilité.

Le conseil de l'ED se réunira typiquement 3 fois par an (en mars à l'occasion de la validation du jury du concours, en juin à l'occasion de la validation des résultats du concours, à l'automne pour discuter du fonctionnement général de l'ED).

#### **4) Règlement intérieur.**

Suite aux retours de la communauté sur le projet de règlement intérieur, les points suivants ont été discutés :

##### Plafonnement du taux d'encadrement par HDR à 3 doctorants simultanés

Après une longue discussion, il est décidé de maintenir la formulation suivante dans le règlement intérieur en y ajoutant la possibilité de dérogations :

*Afin d'optimiser la qualité de l'encadrement et d'assurer une répartition raisonnable des doctorants, un certain nombre de règles sont établies.*

*La principale consiste en un plafonnement du taux d'encadrement à 3 doctorants simultanément en cours de thèse pour un HDR donné, toutes sources de financement confondues. Ce taux d'encadrement est calculé selon les modalités suivantes :*

- *Dans le cas où un chercheur permanent junior non-HDR participe activement à l'encadrement de la thèse, son rôle de co-encadrant est officiellement reconnu et décompté comme 1/2 encadrement, ce qui réduit d'autant le taux d'encadrement du directeur de thèse principal.*
- *Les cotutelles internationales seront comptées comme 1 ou 1/2 selon la durée des séjours en France du doctorant.*

Les dérogations seront soumises à l'aval du conseil de l'ED et attribuées en fonction de critères objectifs concernant les thèses encadrées par l'HDR demandeur : qualité et production scientifique, durée, devenir des étudiants...

Une nouvelle version du règlement intérieur incluant cette modification sera proposée au prochain conseil de l'ED.

##### Encadrement par les non HDR

Après discussion, la formulation actuelle du règlement intérieur est adoptée :

*Sur avis du directoire de l'ED, et à titre exceptionnel, un chercheur confirmé non-HDR pourra être autorisé, selon les procédures en vigueur dans l'établissement concerné, à diriger seul une thèse (et une seule) s'il s'engage à soutenir son HDR pendant la durée de la thèse.*

##### Eligibilité des HDR

Après discussion, la formulation actuelle du règlement intérieur est adoptée :

*Pour les contrats doctoraux attribués par l'ED, des règles d'éligibilité strictes sont appliquées, :*

- *Tout HDR ayant recruté un doctorant avec un contrat doctoral attribué par l'ED, ne peut obtenir un nouveau financement qu'au bout de deux ans, et sous réserve que la thèse se déroule conformément à la charte des thèses.*
- *Tout HDR ayant sous sa direction un doctorant inscrit dérogatoirement en 5<sup>e</sup> année de thèse ou en 4<sup>e</sup> année et dont la soutenance n'est pas programmée avant l'été n'est pas éligible pour l'attribution d'un contrat doctoral.*

##### Sujets prioritaires

Il est convenu de repousser à la réunion du conseil de l'ED de l'automne 2014 la discussion concernant la mise en place de sujets prioritaires pour l'attribution de contrats doctoraux de l'ED telle qu'elle est évoquée dans la version actuelle du règlement intérieur.

#### **5) Affiliation de nouvelles équipes à l'ED**

Suite à la disparition de l'ED Iviv, plusieurs équipes dans le domaine de la biophysique demandent leur rattachement à l'ED Physique en Ile-de-France (équipes du Laboratoire Jean Perrin, du Laboratoire d'Imagerie Biomédicale de l'Institut Pasteur).

Il est proposé que le rattachement des équipes des laboratoires ayant pour tutelle un des partenaires de l'ED soit automatique, à condition que l'activité de l'équipe relève clairement de la physique.

Concernant l'équipe de l'Institut Pasteur, il est décidé de proposer le rattachement à l'ED en prévenant

qu'il est peu vraisemblable qu'un contrat doctoral de l'ED soit un jour attribué à cette équipe.

**6) Formation scientifique organisée par l'ED**

Les directeurs de laboratoire sont invités à sensibiliser les membres de leurs laboratoires à la nécessité de proposer des cours à destination des doctorants de l'ED.

Toutes les suggestions sont les bienvenues.

## Annexe

### Jury d'attribution des contrats doctoraux de l'École Doctorale *Physique en Île de France* 2014

#### Bureau du concours

- **Jean-Marc Berroir**, Professeur ENS, Directeur de l'ED, Laboratoire Pierre Aigrain, *Physique quantique mésoscopique, expérimentateur*
- **Thomas Coudreau**, Professeur UPD, Directeur-adjoint de l'ED, Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, *Optique quantique, théoricien*
- **Jean Hare**, Professeur UPMC, Directeur-adjoint de l'ED, Laboratoire Kastler Brossel, *Optique quantique, expérimentateur*
- **Gilles Montambaux**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur-adjoint de l'ED, Laboratoire de Physique des Solides (UPSud), *Physique théorique de la matière condensée*
- **François David**, Directeur de Recherche CNRS, Institut de Physique Théorique, CEA Saclay, *Théorie des champs*
- **Stephan Fauve**, Professeur ENS, Laboratoire de Physique Statistique, *Hydrodynamique, Physique non-linéaire, expérimentateur*
- **Florence Gazeau**, Directrice de Recherche CNRS, Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, *Biophysique, expérimentatrice*
- **Valia Voliotis**, Professeur UPMC, Institut des Nanosciences de Paris, *Nanostructures de semiconducteurs, expérimentatrice*

#### Membres du jury

- **Sielke Biermann**, Professeur chargé de cours à l'École Polytechnique, Centre de Physique Théorique, *Systèmes électroniques fortement corrélés, théoricienne*
- **Laurent Daudet**, Professeur UPD, Institut Langevin, *Acoustique, théoricien*
- **Georges Debregeas**, Directeur de Recherche CNRS, Laboratoire Jean Perrin, *Biophysique, expérimentateur*
- **Bertrand Delamotte**, Directeur de Recherche CNRS, Laboratoire de Physique Théorique de la Matière Condensée, *Physique statistique, théoricien*
- **Fabrice Gerbier**, Chargé de Recherche CNRS, Laboratoire Kastler Brossel, *Atomes froids, expérimentateur*
- **Sylvie Hénon**, Professeur UPD, Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, *Biophysique, expérimentatrice*
- **Dan Israël**, Maître de Conférences UPMC, Laboratoire de Physique des Hautes Énergies, *Théorie des cordes*
- **Laurent Limat**, Professeur UPD, Laboratoire Matière et Systèmes Complexes, *Hydrodynamique, expérimentateur*
- **Rémi Monasson**, Directeur de Recherche CNRS, Laboratoire de Physique Théorique ENS, *Physique statistique, Biophysique, théoricien*
- **Hugues Pothier**, Service de Physique de l'État condensé, CEA Saclay, *Physique quantique mésoscopique, expérimentateur*
- **Odile Stéphan**, Professeur UPSud, Laboratoire de Physique des Solides, *Microscopie électronique, expérimentatrice*
- **Angela Vasanelli**, Maître de Conférences UPD, Laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques, *Nanostructures de semiconducteurs, théoricienne*